







DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JUIN 2024.

Conseillers en exercice 33 Présents 21 **Pouvoirs** 8 Absents 4

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Juin, à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-et-un Juin deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoints

M.M. Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angélina GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Philippe ESPUNA, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Mickael **EECKHOUDT**

Absents excusés avant donné Pouvoirs :

M. Yannick VILLATORO à M. Paul CARRERE

M. Philippe BOUCHONNEAU à Mme Marie-Christine ALTIMIRA

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Didier STEVENIN à M. Daniel BIREMONT

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN

M. Nicolas MATHIO à M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Daniel BIREMONT

Point 06 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.60.

Objet: TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORT -AVENANT Nº 1.

Point 06 de l'ordre du jour. Délibération n° 2024.60.

Objet: TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORT - AVENANT N° 1.

Monsieur Claude LABORDE expose:

Les travaux de construction d'une salle multisport ont débuté le 26 janvier 2024. Initialement la coursive reliant le gymnase et la nouvelle construction, ne s'appuie pas sur les murs extérieurs du bâtiment existant laissant une bande non couverte sur plus de 70 cm

La modification a pour but d'agrandir la coursive pour couvrir 4,44 m² supplémentaires jusqu'au mur ouest du gymnase.

Des travaux supplémentaires sont demandés à l'entreprise titulaire du lot 3 – charpente métallique bardage étanchéité, JPH Constructions Métalliques, à savoir :

- Ossatures, pour un montant de 535,63 € HT
- Couverture bac acier sur 7 m², pour un montant de 440,16 € HT
- Chéneau sur 6 m, pour un montant de 709,98 € HT
- Solin sur 6 m, pour un montant de 300,18 € HT
- Décente en aluminium de 2,7 m de haut, pour un montant de 69,01 € HT

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à 2 054,96 € HT soit 2 465,95 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 3 – charpente métallique bardage étanchéité, JPH Constructions Métalliques passe de 271 500,00 € HT soit 325 800,00 € TTC à 273 554,96 € HT soit 328 265,95 € TTC soit une augmentation de 0,75 % du montant initial.

Monsieur LABORDE propose au Conseil Municipal:

- d'accepter ces modifications de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

- ACCEPTE ces modifications de travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.
- **DIT** que les crédits votés sur l'opération au BP 2024 sont suffisants

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet http://telerecours.fr

Le Secrétaire de séance, Daniel BIREMONT.

Copies: Prefecture Chrono – Dossier CM Compta - Dossier EL Fait à Morcenx la Nouvelle, le 28/06/2024

Le Maire, Paul CARRERE.



Envoyé en préfecture le 04/07/2024 Reçu en préfecture le 04/07/2024 Publié le 04/07/2024 ID : 040-200084713-20240628-2024_60-DE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 11

EXE₁₀

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE 2 place Léo Bouyssou 40110 Morcenx-la-Nouvelle

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

JPH Constructions Meta⊞lliques 153 ZA d'Oreyte 64 390 Sauveterre-de-Béarn N°Siret : 387 986 375 00021 jph.sarl@orange.fr 05 59 58 54 23

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Construction d'une salle de sports

■ Date de la notification du marché public : 08 janvier 2024						
Durée d'exécution du marché public : 12mois ou jours.						
Montant initial du marché public :						
■ Taux de la TVA : 20 %						
■ Montant HT : 271 500,00 €						

Montant TTC: 325 800,00 €.....

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

Envoyé en préfecture le 04/07/2024 Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024



ID: 040-200084713-20240628-2024_60-DE

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Initialement la coursive reliant le gymnase et la nouvelle construction, ne s'appuie pas sur les murs extérieurs du bâtiment existant laissant une bande non couverte sur plus de 70 cm

La modification a pour but d'agrandir la coursive pour couvrir 4,44 m² supplémentaires jusqu'au mur ouest du gymnase

Incidence financière de l'avenant :					
L'avenant a u (Cocher la cas			sur le montant du n	narché	public
		Non		\boxtimes	Oui
Montant de l'	avenant:				
•	■ Taux de la TVA : 20 %				
	 Montant HT : 2 054,96 € 				
■ Montant TTC: 2 465,95 €					
% d'écart introduit par l'avenant : 0,75 %					
Nouveau montant du marché public :					
•	Taux de l	a TVA : 20 %	6		
•	Montant I	HT : 273 554	,96 €		(1 4)
	Montant 7	TC: 328 26	5,95 €		

ID: 040-200084713-20240628-2024_60-DE





E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
	Calculation statement	

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A: Morcenx-la-Nouvelle, le 2 juillet 2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

PAUL CARRERE

LE MANRE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

Envoyé en préfecture le 04/07/2024 Reçu en préfecture le 04/07/2024 Publié le 04/07/2024

ID: 040-200084713-20240628-2024_60-DE

■ En cas de remise contre réc	épissé :	15 . 0 10 20000 H 10 202 10020 202 1_00 D2
Le titulaire signera la formule ci-des	sous :	
	« Reçue à titre de notification copie du	présent avenant »
	A, le	
	Signature du titulaire,	
	3	
■ En cas d'envoi en lettre reco	ommandé avec accusé de réception	:
l.	n postal, daté et signé par le titulaire du marché	
= En ann de notification nouve	-:- 414	
■ En cas de notification par vo	ole electronique : de réception de la présente notification p	ar la titulaira du marahá public ou de
l'accord-cadre.)	de reception de la presente notification p	ar le titulaire du marche public ou de

Date de mise à jour : 01/04/2019.

DEVIS

SAUVETERRE DE BEARN, le 25/04/2024

Référence: 2404009

Affaire: 2055 - SALLE MULTISPORT

MORCENX

Tél 05 58 04 19 00

Port.

Objet du devis

COMMUNE DE MORCENX LA NOUVELLE

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

2, place leo bouyssou

constructions métalliques

40110 MORCENX LA NOUVELLE

Couverture entre la coursive et le mur

Réf	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	QUANTITATIF ET ESTIMATIF :				
1.1	* Selon votre demande, notre offre prévoit la couverture entre le mur et la coursive selon le détail validé,	ad state de la participa de la			
1.2	* Ossatures :	En	1.000	535.630	535.63
	 Console en profil IPE compris platines et jarrets de renforts, Support pour bandeau entre la coursive et le mur, Modification des ossatures existantes sur chantier, 	AND THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPE	Approximation and the Control of the		
1.3	* Couverture bac-acier :	M²	7.000	62.880	440.16
	 - bac- acier nervuré type 3.45.1000 de chez Arcelor ou équivalent, - épaisseur 75/100°, prélaqué 25µ, - fixation par vis auto perceuses, - faitière double crantée, - localisation : entre le mur et la coursive, 				
	339.3				
		- the state of the	Water State Control of the Control o		
			Administration of the last		- Company of the Comp

Zone Industrielle d'Oreyte - Route d'Oloron Ste Marie -

64390 SAUVETERRE DE BEARN

Tél. 05 59 38 54 23

- Fax: 05 59 38 51 57 - jph.sarl@wanadoo.fr

Devis N° 2404009

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

EARDS I

Devi	evis N° 2404009			Publié le 04/07/2024 Publié le 04/07/2024		
Réf	Deoignation	Un		084713-20240628-2	024_60-DE	
1.4	* Chéneau : - en tôle galvanisée ép 2 mm, - revêtement imperméable élastique de longue durée, - y compris trops pleins et naissances localisation : en bas de pente, contre le mur existant,	ML	6.000	118.330	709.98	
1.5	* Solin réalisée en tôle prélaquée ép. 75/100°,	ML	6.000	50.030	300.18	
	- localisation : pour assurer l'étancheité entre le mur et le chéneau,		TO THE REAL PROPERTY OF THE PARTY OF THE PAR			
1.6	* DEP ALU rectangulaire, section selon calculs,	ML	2.700	25.560	69.01	
Comments	Bon pour a coord Le Maire		THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T			
	PauPCARRERE	Out a desired in the second of		200		
	AULOUÓD DE LORCENX-13-14-	7 (10 m)		The second secon		
	Landes	and the second s				

Règlement par : Chèque Bancaire A réception

Total HT NET Total TVA (20%) Net à payer TTC

2 054.96 €

410.99 €

2 465.95 €

OUNTERN

Zone Industrielle d'Oreyte - Route d'Oloron Ste Marie -

64390 SAUVETERRE DE BEARN

Tél. 05 59 38 54 23

- Fax: 05 59 38 51 57 - jph.sarl@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID: 040-200084713-20240628-2024_60-DE



- CONDITIONS PARTICULIERES DE VENT

VENANT DEROGER OU/ET COMPLETER LES CGV APPLICABLES QUE LE CLIENT RECONNAIT AVOIR LU ET ACCEPTE AU PREALABLE DES PRESENTES

DEVIS n°: 2404009

CES PRIX:

- sont nets, globaux et forfaitaires, l'ensemble monté à Morcenx la nouvelle.
- sont établis à la date de ce jour et sont susceptibles d'être révisés en cas de hausse suivant la formule de révision et d'actualisation,

TRAVAUX A LA CHARGE DU MAÎTRE D'OUVRAGE :

- la mise à disposition d'un terrain empierré pour l'intervention des camions et des engins de levage,
- la remise en état du chantier après montage.
- la fourniture de l'électricité sur chantier,
- le dégagement des lignes électriques s'il y a lieu,
- le raccordement des descentes aux regards,
- la mise à la terre de la charpente.
- évacuation des déchets : ils seront évacués en déchetterie par nos soins (cette prestation est comprise dans notre offre).
 - tous les travaux non décrits dans ce devis,
 - non prévu : compte prorata.

DELAIS:

- A convenir, suivant notre planning de travaux.

VALIDITE DE L'OFFRE :

- 2 semaines.

MODALITES DE REGLEMENT : à convenir :

- acompte à la commande de 10% du montant TTC.
- à la livraison des ossatures : 30% du montant TTC,
- solde par situation à l'avancement des travaux.
- à la fin des travaux : solde.

NOTA : garantie de paiement (exemple caution bancaire) à fournir conformément au code civil pour tout marché d'un montant supérieur à 30 500 € HT.

Les honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A défaut de réglement dans le délai, un rappel sera adressé par lettre avec AR.

En application de la loi nº 92-1442 du 31/10/1992, une pénalité de 2% par mois de retard sera appliquée sur le prix TTC pour tout réglement effectué après le huitième jour suivant émission de la lettre recommandée.

« Assurance professionnelle : responsabilité professionnelle et décennale obligatoire, souscrite auprès de la compagnie ACTE IARD - CS70016 - 67014 STRASBOURG Cedex, valable dans l'Union Européenne y compris la France métropolitaine et les DOM »

Fait en 2 exemplaires :

Pour l'entreprise JPH: Jean-Paul Hourquebie.

Bon pour accord

Le maître d'ouvrage : le Maire,

(Mentionner: "Lu et approuvé, bon pour accord") er Appr

Zone Industrielle d'Oreyte - Route d'Oloron Ste Marie -

Tél. 05 59 38 54 23

Fax: 05 59 38 51 57